



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention bucco-dentaire

Question écrite n° 10572

Texte de la question

M. Grégory Galbadon interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité d'un virage de la prévention en matière de médecine bucco-dentaire. La nouvelle convention semble ne pas satisfaire les professionnels des soins bucco-dentaires, notamment en ce qui concerne la prévention. Cet accord risque de ne pas assez privilégier les soins conservateurs de l'organe dentaire, la préservation tissulaire et les actes de prévention ce qui pourrait, à terme, inciter au curatif quand cela pourrait être évité. La revalorisation des soins conservateurs pourrait s'avérer peu efficace dans la mesure où leurs tarifs restent encore en-deçà de leur coût de réalisation et en deçà des tarifs pratiqués dans les autres pays ayant pris ce virage de la prévention à l'exemple de l'Allemagne. En effet, l'Allemagne a su mener une réforme axée sur l'éducation thérapeutique dès l'enfance et sur la systématisation du dépistage afin de repérer et prévenir en amont les pathologies dentaires de façon incitative. Il lui demande donc si le Gouvernement prévoit de mettre en place des transformations en profondeur permettant de favoriser qualité et prévention et permettant de traiter les pathologies très en amont.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Galbadon](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10572

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5963

Question retirée le : 20 novembre 2018 (Fin de mandat)